

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 273)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° I-CF236

présenté par

M. de Courson, Mme Bassire, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Mathiasin, M. Morel-À-L'Huissier, M. Saint-Huile, M. Taupiac et Mme Youssouffa

-----

### ARTICLE 8

Supprimer les alinéas 3 à 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'augmentation des tarifs de la taxe, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de 104 € à 140 € par hectolitre d'essence et de gazole et de 125 € à 168 € par hectolitre de carburéacteur. En effet, eu égard au contexte actuel, augmenter ces tarifs ne paraît pas pertinent.